

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Véronique Cardinal-M](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e48888ff6bfc4251f33d6cf7>

Date d'obtention : 2020-08-25 14:24:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Intervenant

Rencontre de l'élève qui rapporte une situation de sextage.

Utiliser le questionnaire pour déterminer si pornographie juvénile ou non.

Rencontre des élèves qui peuvent être concernée par la situation.

Déterminer si acte malveillant ou impulsif.

Saisir les appareils qui peuvent contenir des images afin de diminuer la propagation et les impacts négatifs et informer les acteurs des raisons de la confiscation des appareils.

Référer au policier éducateur.

Saisira les appareils, rédigera un rapport, un courriel au DPCP sera envoyé.

Si c'est un acte impulsif, une rencontre de sensibilisation sera faite avec l'élève et ses parents, un contrat d'engagement sera signé et la destruction des images sera faites sous supervision policière. Des ressources d'aide lui seront transmises. Les conséquences si il y a récidence lui seront expliquées et les informations seront inscrites dans une banque de données.

Si c'est un acte malveillant, la rencontre de sensibilisation aura lieu mais aussi une enquête criminelle pourra être entamé ainsi que des poursuites au tribunal de la jeunesse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les 3 mises en situations sont pertinentes et représente bien ce qui peut être vécue dans le milieu scolaire. Je réalise qu'il est important de suivre la procédure et rencontrer tous les acteurs afin d'avoir un portrait juste et ainsi déterminer l'acte malveillant ou impulsif. Si le cas est jugé de nature malveillante, il n'est pas nécessaire de compléter la grille avec l'auteur, mais il est cependant important de le rencontrer afin de lui confisquer son appareil et lui faire mention des démarches entreprises.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

selon moi, chaque étape est délicate, mais l'étape de rencontrer la victime qui peut vivre beaucoup d'émotions et d'inquiétudes est la plus délicate.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf